

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.  
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK.**

**Assistés de : M. DOUREN, Directeur Général.**

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et  
SIMONNOT, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy  
GRZETICZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**VIC SUR AISNE - RUE DE PRESLE – RETROCESSION DES PARCELLES CADASTRES AC 581, 586,  
593, 598, 605, 606, 612, 625 ET 626**

L'O.P.H. de l'Aisne est propriétaire d'un ensemble de 33 maisons locatives avec garages et jardinets rue de Presle à Vic sur Aisne.

Ce patrimoine, inscrit en politique de vente pour l'OPH, comptabilise aujourd'hui une quinzaine de cessions. Lors de la construction du lotissement, deux voies privatives et plusieurs emplacements de stationnement avaient été réalisés.

Il convient aujourd'hui, de rétrocéder ces espaces cadastrés AC 581, 586, 593, 598, 605, 606,612, 625 et 626 d'une contenance approximative de 11a 10ca.

S'agissant d'un transfert de charges, cette vente s'opérerait sur la base de l'euro symbolique conformément à l'avis de France Domaine en date du 23 juillet 2024.

Les frais notariés seraient à la charge de l'Office.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette rétrocession.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

